



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMITÉ DE PILOTAGE DU 23 AVRIL 2025

COMPTE RENDU

The cover features a central graphic of a stylized city skyline with a prominent minaret, set against a blue sky with white clouds. To the left, there's a circular icon depicting various icons related to air quality and environmental protection. Below this icon, the text reads: "Ensemble, agissons pour améliorer la qualité de l'air". To the right, a large blue cloud shape contains the acronym "PPA" in bold letters, followed by the full title "Plan de Protection de l'Atmosphère". A large number "13" is positioned at the bottom left of the cloud. At the very bottom, there's a photograph of the same city skyline from a high vantage point.

S'informer

En savoir plus sur
Les Plans de Protection de l'Atmosphère en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le site internet de la DREAL : paca.developpement-durable.gouv.fr

En savoir plus sur
La qualité de l'air en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le site d'AtmoSud : atmosud.org

1.Participants

En tribune :

- Marie-Pervenche PLAZA – secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône (président de séance)
- Christine JUSTE – adjointe au maire de Marseille en charge de l'environnement
- Zoé MAHÉ – directrice adjointe – DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Pierre FRANC – chef du service énergie et logement - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Nicolas MALECKI – chargé de mission qualité de l'air – DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

En salle :

Services et agences de l'État

- Stephan ROUSSEAU – adjoint au directeur – DIRM MED
- David HUMBERT – responsable pôle urbanisme – ARS Bouches-du-Rhône
- Louis DI GUARDIA – adjoint Chef de service Santé Environnement – ARS Bouches-du-Rhône
- Maria CRIADO – ARS Bouches-du-Rhône
- Philippe BOEGLIN – ingénieur thématique qualité de l'air – ADEME
- Mathieu GICQUEL – responsable UMO – DREAL
- Patrick COUTURIER – responsable UD13 – DREAL
- Jean-Eric PERUCHON – chef du service prospective – DIRMED
- Victor TRUCHOT – chargé de mission air – CEREMA
- Pascal LAURENCE – chargée de projet – Santé Publique France
- Lilian PETETIN – coordonateur académique risques majeurs – Rectorat académie Aix Marseille

Collectivités

- Alexandre TYMINSKI – chargé de mission – Métropole Aix-Marseille Provence
- Justine GOURDEAU – chargée de mission – Métropole Aix-Marseille Provence
- Sam JACOBY – chargé de suivi plan de mobilité – Métropole Aix-Marseille Provence
- Béatrice ORELLE – chef de service Environnement et Aménagement – Conseil départemental Bouches-du-Rhône
- Hervé CHAMPION – chargé de mission qualité de l'air – Région Sud
- Névénick CALEC – chef de projet qualité de l'air – Ville de Marseille
- Rajae VIDAL – directrice de Pôle – Ville de Marseille
- Andréa AMISADOR – responsable environnement – Ville d'Istres

Opérateurs économiques

- Raphaël VILANOVA – responsable réglementation industrielle, HSE et transport – France Chimie Méditerranée
- Jean-Michel BOCOGNANO – chef de mission RSE – Grand port maritime de Marseille
- Maroua BOUKARI – chargée de mission climat et RSE – Aéroport Marseille Provence
- Binta BOY – directrice relations institutionnelles - ArcelorMittal
- Julien PASQUIER – ASF/VINCI
- Jean-Pascal SOUCHAUD – délégué régional PACA – UFIP énergies et mobilités

Associations et personnes qualifiés

- Richard HARDOUIN – président - France nature environnement Bouches-du-Rhône
- Joëlle LAZERGUES – administratrice - Cap au nord
- Véronique SINOV – Les amis de la terre Bouches-du-Rhône
- Martine BRIEU – administratrice - CAN environnement
- Sébastien MATHIOT – chargé de mission territoire – Atmosud

- Damien PIGA – directeur relations extérieures – Atmosud
- Selma AILOUALI – stagiaire - Atmosud
- Lorène TOSINI – chargée de projet environnement - SPPPI PACA
- Cécile LANDRET – docteur – Ordre des médecins Bouches-du-Rhône
- Anne-Mireille LOUDES – Fare Sud

2. Introduction

Madame la secrétaire générale adjointe de la préfecture ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur implication sur le sujet de la qualité de l'air. Elle rappelle que les comités sont indispensables afin de maintenir la dynamique collective autour de l'amélioration de la qualité de l'air.

Contexte européen

Les travaux de transposition de la nouvelle directive européenne relative à la qualité de l'air ambiant dans le droit français sont en cours. Ils permettront de tenir le délai de transposition fixé à fin 2026.

Ces travaux permettront l'intégration des nouveaux seuils réglementaires dans le Code de l'environnement, ainsi que les attendus des différents plans d'actions relatifs à la qualité de l'air comme le plan de protection de l'atmosphère.

Actualités locales

La prévention des pollutions et de la santé est un des 6 enjeux du plan de transformation énergétique et écologique régional, présenté le 11 décembre 2024 à l'occasion de la COP régionale pour la planification écologique. Cet évènement a permis de rassembler les acteurs du territoire autour d'objectifs communs, ils sont maintenant invités à signifier leur engagement dans le plan en ratifiant les « accords pour la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur ». La COP régionale de décembre 2025 permettra de suivre notre trajectoire au travers des 6 enjeux stratégiques, et portera une attention particulière à l'adaptation au changement climatique. Les informations relatives à la démarche sont disponibles sur le site Connaissance du territoire.

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur>

S'agissant des questionnements posés lors du comité PPA de décembre 2024, une présentation relative aux voies de covoiturage est prévue à l'ordre du jour. Concernant l'arrêté emploi du feu, la DDTM des Bouches-du-Rhône a indiqué que l'objectif était de réviser l'arrêté en 2026.

La ville de Marseille informe que sur le sujet de la santé publique, l'étude EQIS livrera prochainement ses résultats. Au niveau des actions menées, elle cite la mise en place de zones 30 km/h, la piétonisation, les pistes cyclables et les « rues aux enfants ».

Elle fait part d'une requête concernant la refonte du Règlement sanitaire départemental (RSD), en lien avec l'ARS, pour avoir des leviers de traitement de problématiques comme la pollution liée à l'utilisation du feu de bois par les restaurateurs. Elle indique que les capteurs citoyens déployés mettent en évidence de véritables problèmes avec un besoin d'accompagnement des restaurateurs pour améliorer la situation. Elle indique qu'un courrier de Madame Rubiola a été transmis à Monsieur le secrétaire général à ce sujet.

La ville évoque également l'impact sanitaire des carrosseries en matière de qualité de l'air, et la problématique du brûlage des déchets verts dans le cadre des obligations légales de débroussaillage (OLD).

Enfin, la ville questionne sur le déplacement de la station trafic de Marseille.

Atmosud confirme que le brûlage des déchets verts représente un véritable enjeu pour la qualité de l'air et donc la santé. Elle indique que les relevés effectués avec les micro-capteurs mettent en évidence des niveaux importants en particules.

Sur le sujet de la station trafic, Atmosud indique que la station de référence Rabatau se situe dans un environnement qui a beaucoup évolué avec une diminution progressive des émissions sur la zone. De ce fait, une nouvelle station de mesure a été mise en place sur le secteur de Plombières. Des mesures sont actuellement réalisées pour vérifier la représentativité de cette station de mesure vis-à-vis de la réglementation.

FNE dit qu'il est nécessaire d'agir sur les restaurateurs, car il s'agit d'un désordre sanitaire.

Elle aborde un autre sujet qui est la préservation des arbres. Sur ce point, elle indique que la ville pourrait les préserver, notamment les arbres centenaires. L'association indique qu'aujourd'hui un propriétaire peut abattre des arbres de ce type sans problème car à Marseille il n'y a pas d'arrêté qui l'interdit.

Enfin FNE demande quand l'arrêté relatif à l'emploi du feu sera révisé sur le département des Bouches-du-Rhône.

La DREAL indique que la DDTM prévoit l'élaboration de cet arrêté préfectoral en 2026. En 2025, la DDTM priorise le traitement du sujet relatif aux OLD.

Le CAN environnement s'exprime sur le sujet de la pollution de l'air des quartiers nord. Elle indique qu'une station de mesure est attendue depuis septembre 2024 à proximité de la forme 10 (GPMM). Elle indique qu'une dizaine de micro-stations ont été mises en place mais que les données mesurées ne sont pas disponibles en open data.

Atmosud répond que l'installation de la station est en cours de finalisation et sera effective dans les semaines à venir. Elle sera mise en place dans la zone nord du port. Sur les données des micro-stations, elle indique que les données sont bien accessibles au grand public (sauf défaillance technique).

3. Ordre du Jour

1. Actualités
2. Voies de covoiturage et de bus
3. Avancement des actions de réduction des émissions de COV
4. Données régionales relatives à l'étude d'estimation de la morbidité attribuable à l'exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant et ses impacts économiques
5. Evolution de la qualité de l'air sur le territoire, perspectives d'évolution de l'exposition des populations aux nouveaux seuils européens et gains générés par les actions fonds air bois et rénovation énergétique

Le support de présentation diffusé lors du comité est disponible au lien suivant :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/presentations-des-copils-a15436.html>

4. Compte rendu des échanges

• **Voies de bus et de covoiturage (DREAL/Service Transports Infrastructures Mobilités)**

La DREAL présente des éléments relatifs aux voies de bus et de covoiturage. Une étude d'opportunité a été confiée au CEREMA sur la mise en place de lignes de covoiturage. Elle a été lancée en décembre 2024, une sélection de 10 projets est étudiée.

Un essai est en cours au niveau de l'A502 sur une portion de 700 mètres avec radar pédagogique. L'objectif est de familiariser les usagers en amont d'un test plus large.

Échanges :

Les Amis de la terre indiquent qu'il faudrait mettre en place ces voies car en parallèle le prix des transports en commun augmente.

La DREAL indique que pour les transports en commun, plusieurs projets ont été réalisés, notamment les solutions simples comme la circulation des bus sur bande d'arrêt d'urgence (BAU). Désormais, nous sommes sur des ouvrages plus complexes. Le plan État-Région prévoit une enveloppe de 40 millions d'euros (identique à la précédente) pour continuer le déploiement.

La ville de Marseille indique qu'avant de mener la bataille de la gratuité, il faut mener la bataille de la mobilité avec le déploiement d'un panel multimodal afin que les personnes puissent facilement se déplacer en transports en commun.

• **Actions de l'inspection des installations classées pour réduire les émissions de COV**

La DREAL présente la démarche menée depuis 2017 pour la réduction des émissions diffuses, ainsi que les mesures spécifiques relatives aux épisodes de torches, les mesures pour limiter les émissions lors des pics de pollution et les actions et réflexions en cours. À noter que certaines des actions mises en œuvre dans la région ont été reprises dans des arrêtés ministériels et même au niveau européen.

Échanges :

La ville de Marseille demande comment fonctionne le contrôle de la DREAL sur les épisodes de torches notamment le soir.

La DREAL explique que l'utilisation des torches est bien prévue dans le fonctionnement normal (ce n'est pas interdit), dans certains cas bien précis. Les industriels font un bilan trimestriel dans lequel ils doivent fournir les quantités brûlées à la torche.

Une association interpelle sur une poursuite judiciaire lancée à l'encontre d'ArcelorMittal et demande où trouver les informations relatives au travail mené par l'inspection des installations classées.

La DREAL indique que les informations sont disponibles sur son site internet.

ArcelorMittal indique qu'elle ne parlera pas du sujet relatif à la justice. Elle met en évidence les investissements réalisés par la société pour améliorer la qualité de l'air.

Cap au Nord aborde le sujet du suivi des activités de la forme 10 de la société CNM qui ne respecte pas la réglementation. Elle demande si de nouveaux contrôles sont programmés.

La DREAL indique être présente sur le sujet, des inspections sont effectuées. Un arrêté préfectoral de mise en demeure pour respecter les rejets dans l'eau a également été pris et des suites pénales proposées. La société a prévu la mise en place (sous 2 à 3 ans) d'une station de traitement pour répondre à la mise en demeure.

FNE dit que la société CNM est une délinquante notoire. L'association aborde par ailleurs le sujet du bitumage des autoroutes en s'appuyant sur l'exemple de la centrale d'enrobage de Lamanon. Elle fait part des bonnes relations tissées avec l'entreprise Trabet, la gestion à la baisse des températures maximales, les échanges réguliers sur le sujet de l'amélioration de l'installation. FNE apprécierait que l'État s'intéresse un peu plus à la thématique.

La DREAL indique que le travail s'effectue au niveau national. Elle indique que sur l'aspect implantation, cela est regardé de près. Ce sont des installations temporaires qui ne restent pas. Le cas cité est bien identifié.

La Ville de Marseille demande comment renforcer la détection et la mise en œuvre des actions de l'inspection ?

La DREAL indique que des détecteurs de COV sont mis en place avec un renforcement du suivi des émissions diffuses et des contrôles plus fréquents.

Les Amis de la terre indiquent avoir l'impression que ce sont des choses qui auraient dû être faites il y a 30 ans.

La DREAL répond que les mesures misent en œuvre vont beaucoup plus loin que ce qui se faisait il y a 30 ans, en amélioration continue. Les relevés mettent d'ailleurs en évidence une diminution progressive et notable des émissions (exemple du benzène).

Les autres présentations n'ont pas suscité d'échanges.

5. Conclusion

Madame la secrétaire générale adjointe remercie les participants pour leur présence et les échanges. Elle remercie tout particulièrement les personnes qui sont intervenues pour la qualité de leurs présentations, leurs propositions et engage les structures porteuses d'actions à se rapprocher de la DREAL pour intervenir lors des prochains comités.

La réglementation évolue avec des normes de plus en plus ambitieuses qui nécessitent le maintien et l'accélération de la dynamique de réduction de la pollution atmosphérique.

Le prochain comité de suivi du PPA des Bouches-d-Rhône aura lieu à l'automne 2025.

